

Enseignement supérieur – Études en médecine vétérinaire

## Études de vétérinaire : 1115 jeunes ont passé le test d'orientation cette année

**1115 candidates et candidats aux études en médecine vétérinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ont passé cette année le TOSS (test d'orientation du secteur de la santé). Ce test, obligatoire, mais non contraignant, évalue la maîtrise des prérequis par les futures étudiantes et futurs étudiants.**

433 jeunes ont présenté, le 6 septembre dernier, la seconde édition du test d'orientation aux études en médecine vétérinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (TOSS « vétés » – Test d'orientation du secteur de la santé). Leur nombre était de 682 pour l'épreuve de juillet.

Au total, 1115 candidates et candidats aux études de vétérinaire ont ainsi présenté le TOSS en vue d'une inscription pour l'année académique 2019-2020. Le chiffre est inférieur de 10% à celui enregistré l'année passée et similaire à celui de 2017 où le test concernait les études en médecine vétérinaire pour la première fois.

	JUILLET		SEPTEMBRE		TOTAL	
	Inscriptions	Ayant passé le test	Inscriptions	Ayant passé le test	Inscriptions	Ayant passé le test
<b>2017</b>	567	502	711	595	1 278	1 097
<b>2018</b>	844	758	549	479	1 393	1 237
<b>2019</b>	727	682	474	433	1201	1115

Comme lors des années précédentes, le TOSS « vétés » était organisé, sous l'égide de l'ARES, **simultanément à l'ULiège, à l'UCLouvain, à l'ULB et à l'UNamur**. Les connaissances dans six matières ont été évaluées : mathématiques, physique, chimie, biologie, français et anglais.

Les **résultats globaux** sont **un peu meilleurs** par rapport aux éditions précédentes **avec 28,6 %** de candidates et candidats affichant une moyenne globale supérieure à 10/20 pour l'épreuve de septembre. Toutefois, ce constat est à relativiser. Tout d'abord les deux matières de langue restent bien mieux maîtrisées que les quatre matières scientifiques avec **74,1 % de réussites pour l'anglais et le français contre seulement 6,2 % pour le reste**. Par ailleurs on constate également **une baisse des résultats en chimie** par rapport aux années précédentes. Cette année, seulement 1,6 % des candidates et candidats ont réussi l'examen en juillet et 6,2 % en septembre contre respectivement 9,5 % et 9,4 % en juillet et septembre 2018.

	MATHÉMATIQUES	ANGLAIS	BIOLOGIE	PHYSIQUE	FRANÇAIS	CHIMIE	GLOBAL
	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20
<b>07.2017</b>	34,3 %	28,3 %	27,5 %	4,6 %	81,7 %	3,8 %	12,4 %
<b>09.2017</b>	15,6 %	28,9 %	24,7 %	8,2 %	51,8 %	7,2 %	9,6 %
<b>07.2018</b>	14,0 %	33,6 %	39,1 %	8,3 %	77,7 %	9,5 %	12,9 %
<b>09.2018</b>	16,1 %	39,2 %	21,9 %	4,6 %	74,5 %	9,4 %	10,9 %
<b>07.2019</b>	23,6 %	62,7 %	18,2 %	4,4 %	69,9 %	1,6 %	22,3 %
<b>09.2019</b>	15,7 %	58,9 %	17,3 %	6,0 %	82,7 %	6,2 %	28,6 %

*Pourcentage des cas où la moyenne de 10/20 par matière a été atteinte ou dépassée*

Ces performances générales restent cependant **indicatives en termes de maîtrise des matières testées** et doivent être relativisées. **Les scores affichés dépendent donc étroitement de l'investissement que les étudiantes et étudiants consacrent à ce test d'orientation.**

Le Test d'orientation du secteur de la santé a été **mis en place en 2013 pour les études de médecine et dentisterie** comme faisant partie d'un ensemble de dispositifs visant à favoriser le passage de la scolarité obligatoire à l'enseignement supérieur. Le décret relatif aux études de sciences vétérinaires du 13 juillet 2016 l'a rendu **obligatoire** bien que non-contraignant **pour s'inscrire aux études de premier cycle de médecine vétérinaire à partir de 2017.**

**Ses modalités concrètes** sont définies par l'**Arrêté du Gouvernement** de la Communauté Française relatif au Test d'Orientation du Secteur de la Santé **du 19 avril 2017**. Cet arrêté définit le programme du TOSS et la composition du **jury constitué de dix professeur-es** des facultés organisant le cursus **de médecine vétérinaire**. Enfin, il confie aux doyens des facultés la responsabilité académique et à **l'ARES la gestion et l'organisation administrative** du test. Le décret du 13 juillet 2016 prévoit également la mise en place **d'un concours en fin de première année de bachelier.**

Le TOSS vise donc à **évaluer la maîtrise des prérequis** aux études envisagées et d'identifier ses éventuelles lacunes avant d'entamer l'année. Chaque participante ou participant au test peut ainsi **consulter en ligne le détail de ses performances et reçoit la liste des activités de remise à niveau et d'aide à la réussite que l'université peut lui proposer.** Une attestation de participation effective est également délivrée, celle-ci devant être fournie à l'inscription.

## CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / [romain.poriaux@ares-ac.be](mailto:romain.poriaux@ares-ac.be)

**L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

**EN SAVOIR + :** [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)